

**Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune extraordinaire – Nouveau régime forestier**

**Compte-rendu de la rencontre du 17 juillet 2025**

En visioconférence

Liste des présences<sup>1</sup> :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synott	
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Éric Boudreau	X
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapedia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard Thibault Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	X
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc Catherine Dutil	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier Michel Chouinard Marine Lizy	X X X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée Laurie Chicoine	
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	
Damabois Division St-Damase	Denis Bernier Geneviève Bernier	
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	X
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des îles	Mathieu Vallière	X
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Roy-Audy	X

	Christophe Jourdain-Bonneau Louis Laflamme	
Foremo	Charles-Philippe Laflamme	
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne David Paradis	
Groupement forestier coopératif Shick-Shock	Simon St-Laurent	
Groupement forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer Christian Grenier Ariane Couillard	X
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour Pascal Caron Savard	X
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe Laflamme Maryse Létourneau	
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arsenault	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin Christine Roussy	X
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélie Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arsenault	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet Claudie Carignan	
PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Reboiseurs de la péninsule		

Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott Achille Oettli	X X
Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard Douglas Hunt	
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand	
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Société de gestion de la rivière Grand-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.		
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Sylvain Pelletier Bergeron ; Marc-André Delorme; Mélanie Gaudette

BMMB : Michael Brousseau

Invité.es :

TGIRT : Guillaume Berger-Richard

<sup>1</sup> À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d'une séance en présentiel. Ainsi, les gens indiqués comme présents l'ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N'hésitez pas à me faire part d'une erreur dans les présences.

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre Tour de table Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ouverture de la rencontre se fait à 13 h 02 Un tour de table est fait Un rappel est fait concernant les procédures d'assemblée L'ordre du jour est lu. <i>L'ordre du jour est adopté tel que présenté</i>
2. Point délibératif sur le PL-97	<p><b>Contexte de la rencontre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion convoquée à la demande de plusieurs participants de la TGIRT Gaspésie.</li> <li>• Objectif : recueillir les opinions des participants sur le projet de loi 97 afin d'alimenter les représentations régionales</li> </ul> <p>La rencontre se divise en deux grandes parties, toutefois, avant de débuter la plénière, un participant fait le tour du projet de loi et présente l'analyse objective de son organisation afin de se plonger dans le sujet.</p> <p><b>Plénière sur le projet de loi</b></p> <p>Lors de la première partie de la rencontre, il y a une plénière ouverte sur le projet de loi. Les participants partagent leur opinion et celles de leur organisation sur différentes sections du projet de loi. Voici quelques questionnements de cette partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui vient en premier, la protection du territoire ou les zones d'exploitation prioritaire? Est-ce que les enjeux de biodiversité vont être pris en amont comme le suggère le concept de TRIADE? Comment ces zones vont être traitées face aux lois sur les espèces menacées et vulnérables?</li> <li>• La démarche du gouvernement ne semble pas avoir procédé adéquatement afin de valider scientifiquement ses concepts et ses aspects. Par exemple, en redéfinissant le concept d'aménagement écosystémique ou en invoquant le concept de témoin écologique plutôt que de services écosystémiques et de fonction écologique.</li> <li>• On retourne aux consultations plutôt qu'à la concertation, comme dans les anciens régimes forestiers. On semble retourner à l'ancien paradigme forestier et délaisser le multi-usage et la gestion intégrée. On s'éloigne des recommandations de la commission Coulombe.</li> </ul> <p><b>Discussion structurée sur les enjeux du projet de loi</b></p> <p>Allant de plus en plus sur du spécifique, les participants décident de traiter les enjeux du projet de loi un à la fois. Voici un résumé des échanges classés par enjeux du projet de loi :</p> <p>Abolition des TGIRT et gestion intégrée</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'augmentation de la diversité des usages forestiers fait ressortir les besoins d'être tous sur un pied d'égalité. Ce que permet la TGIRT et la gestion intégrée</li> <li>• Les éléments ne sont pas assez clairs dans le projet de loi afin d'approuver un changement de régime qui mettrait en place des mécanismes différents de ceux de la TGIRT.</li> <li>• Dans tous les cas, il doit y avoir un mécanisme de concertation qui permet qu'on puisse discuter et se concerter.</li> <li>• Un espace de concertation neutre qui ne découle pas du Ministère et qui aura la flexibilité régionale est souhaité.</li> <li>• On a un espace TGIRT qui fonctionne en Gaspésie. L'abandon de la gestion intégrée n'est pas acceptable pour les participants à la TGIRT</li> <li>• Il y a une différence entre la concertation (comme à la TGIRT) et la consultation (tel que proposé dans le PL97). Les pouvoirs associés ne sont pas les mêmes.</li> <li>• Le projet de loi semble aller à l'encontre des conclusions de la commission Coulombe.</li> <li>• Les conflits émergent lorsque les gens ne peuvent plus s'exprimer. Ainsi, les mécanismes de concertation doivent pouvoir se maintenir.</li> </ul> <p>Disparition des objectifs locaux d'aménagement (OLA et/ou VOIC) de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'abandon de la planification intégrée conduit à l'élimination des OLA.</li> <li>• Arriver à une planification intégrée c'est justement d'intégrer les objectifs d'aménagement.</li> <li>• Les objectifs doivent être maintenus. On ne peut pas se permettre de perdre nos acquis et considérer que les VOIC établies n'ont plus de valeur.</li> <li>• Il ne faudrait pas qu'il y a un effritement de la concertation qui s'ensuit. Il y a eu tellement d'énergie, d'argent et de temps investis pour leur (OLA) développement.</li> <li>• Les OLA sont des acquis pour les participants à la TGIRT. Ces OLA sont dynamiques et c'est un processus en continu qui a fait ses preuves en gestion adaptative.</li> <li>• Les acteurs se sentent considérer par ce processus (l'établissement d'OLA) qui répond aux enjeux régionaux</li> <li>• Il y a des enjeux dont les consultations publiques permettent de capter avec pertinence. Toutefois, quand on parle d'OLA, on parle de gestion complexe d'un territoire qui est calibré et balancé par la concertation en partenariat avec la fonction publique du MRNF. Les échanges sont en rétroaction et permettent de s'adapter aux réalités locales des acteurs et aux nouvelles avancées scientifiques.</li> <li>• Les OLA permettent d'avoir une flexibilité réglementaire dont la prérogative est régionale. S'il n'y a pu de planification collaborative avec le MRNF, les résultats des OLA devra-t-il est la prérogative des industriels, comment allons-nous garantir les acquis?</li> </ul> <p>Zonage forestier (approche de la TRIADE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus pour les aires protégés devrait venir avant d'établir des zones de priorisation de production ligneuse.</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans les zones prioritaires, il faudra prévoir des mécanismes afin de garantir les fonctions écologiques et les services écosystémiques à l'échelle territoriale pertinent, soit par exemple à l'échelle du paysage ou des bassins versants.</li> <li>Actuellement, en Gaspésie, les AIPL sont sujets à des ententes d'harmonisation et doivent respecter les OLA. Dans le nouveau système, il faudra prévoir un mécanisme pour prendre en compte les préoccupations. Par exemple, comment va être prise en compte la gestion du système hydrique s'il n'y a plus d'OLA ou d'harmonisation dans les zones prioritaires, cela a le potentiel d'augmenter les vulnérabilités et les capacités d'agir.</li> <li>La désignation des AIPL a été faite en TGIRT et en concertation. Toutefois, pour l'établissement des zones prioritaires la mécanique de consultation n'est pas intégrée aux besoins régionaux.</li> </ul> <p><b>Chemin forestier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil favorable à la prise en charge supplémentaire apportée par le projet de loi et à l'idée d'un plan de gestion quinquennal, car on va plus loin que la loi actuelle.</li> <li>Le temps de réactivité devrait être pris en compte afin de pouvoir apporter des correctifs rapidement. Est-ce qu'il va exister des programmes d'urgence?</li> <li>On a développé des mécanismes de priorisation des travaux dans le cadre du régime actuel. Il sera essentiel d'avoir un mécanisme qui garantit la mise en place des processus régionaux.</li> <li>Un plan de gestion devra être élaboré régionalement par concertation et une garantie des moyens financiers devra être intégrée au projet de loi afin de les mettre en œuvre les actions (en référence à l'article 43.4 du PL 97).</li> <li>Le plan de gestion doit s'appuyer sur un paradigme de multi-usage du territoire et non seulement sur le transport du bois (en référence à l'article 43.1 du PL 97).</li> </ul> <p><b>Transfère de la planification opérationnelle aux industriels forestiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre des gains en optimisant la gestion et la planification des secteurs d'intervention</li> <li>La flexibilité et l'agilité semblent plus faciles et optimales pour l'industrie (plus de prévisibilité et de stabilité)</li> <li>La négociation entre entreprises pour la réalisation des travaux sylvicoles sera plus efficace et optimisée</li> <li>Permettraient d'optimiser avec les travaux sylvicoles les opérations, même si le projet de loi ne vient pas préciser les détails.</li> <li>Le projet de loi est moins précis que la loi actuelle, ce qui laisse perplexes plusieurs acteurs qui ont besoin d'être rassurés sur la planification des secteurs d'intervention potentiels et les mécanismes en place pour harmoniser les usages du territoire. Tant que les planifications sont concertées et harmonisées, ce volet pourrait faire consensus. C'est la perte de possibilité d'être concerté en gestion intégrée qui inquiète les acteurs.</li> </ul> <p><b>Prévisibilité et stabilité</b></p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil favorable à une meilleure prévisibilité pour les industriels.</li> <li>• Les acteurs soulèvent l'importance de garder une flexibilité dans les mécanismes de révision, entre autres, afin de mitiger les risques liés aux perturbations naturelles (TBE, feux et chablis).</li> <li>• La prévisibilité pour une planification de 500%, cela semble difficile pour le MRNF dans le cadre actuel.</li> </ul> <p>Modification du concept d'aménagement écosystémique et abandon du paradigme du multi-usage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion de multi-usage de la forêt est délaissée au profit de l'ancien modèle axé sur la production de fibre ligneuse.</li> <li>• La notion d'écosystémique est modifiée sans réel consensus scientifique.</li> <li>• Les notions de fonctions écologiques et de services écosystémiques au cœur de la gestion écosystémique sont remplacées par la notion de témoin écologique (concept sans fondement dans le cadre d'un aménagement écosystémique).</li> <li>• Avant on intégrait les usages, le projet de loi semble séparer les usages, c'est un changement de paradigme qui sort du multiusage du territoire.</li> </ul> <p><b>Décisions et suites</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rédaction d'une lettre</b> à la ministre pour demander : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le <b>maintien des TGIRT</b>.</li> <li>○ La <b>préservation des VOIC</b>.</li> <li>○ Une <b>concertation réelle</b> dans la planification forestière.</li> </ul> </li> <li>• <b>Guillaume Berger-Richard</b> rédigera un premier jet de projet de lettre à partir du compte à valider par courriel par les participants.</li> <li>• Une <b>rencontre de suivi</b> sera organisée pour finaliser et adopter la lettre.</li> </ul>
3. Période pour remplir le sondage	<a href="https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=9-e_plskU6IUfbnigGWd87fY64bEjpLmmGswqo-SHNUQlhPT083Q1NINDVKNE0zT1o2V1E0UVcyTS4u">https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=9-e_plskU6IUfbnigGWd87fY64bEjpLmmGswqo-SHNUQlhPT083Q1NINDVKNE0zT1o2V1E0UVcyTS4u</a>
4. Fin de la rencontre	

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>